

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/11/2008 10:56:55

La fonction

Le titulaire du BEPA option aménagement de l'espace, spécialité travaux paysagers intervient sur différents travaux d'infrastructures d'un jardin, identifie les attaques parasites, assure l'entretien du matériel,

Secteurs d'activité :

- . Entreprises de travaux paysagers
- . Collectivités territoriales

Programme d'études du BEPA option Aménagement de l'espace, spécialité travaux paysagers :

- . Expression écrite
- . Soutenance du rapport de stage
- . Etude de thémes techniques
- . Expression, communication et pratiques de la langue française
- . Vie sociale, civique et culturelle
- . Initiative au monde contemporain
- . Pratique d'une langue étrangère
- . Le corps et les activités physiques
- . Mathématiques et traitement de données
- . Connaissance du milieu professionnel
- . Connaissances des systèmes vivants : biosphère, écosystème, être vivant en vue d'une gestion de l'espace
- . Transformations de la matière et de l'énergie
- . Fonctionnement et résultats d'un processus de prestation de service
- . Réalisation, entretien d'espaces aménagés

Niveau demandé pour suivre la formation:

Pour les jeunes : Après la 3ème ou après un CAP ou CAPA
Pour les adultes : Niveau 3ème ou 1er expérience dans le domaine.

Type de formation pour la validation du diplôme de BEPA option Aménagement de l'espace, spécialité travaux paysagers :

- Pour les adultes :
- . En formation continue

. Par la validation des acquis

Pour les jeunes (- de 26 ans)

- . En formation en temps plein
- . En contrat d'apprentissage (alternance)
- . En contrat de professionnalisation (alternance).

La formation peut être réalisée par un lycée professionnel agricole ou par un CFPAA (centre de formation des apprentis agricole), les maisons familiales et rurales ou centre de formation agricole pour le contrat de professionnalisation.

Le BEPA option Aménagement de l'espace permet aux candidats d'entrer dans la vie active en tant qu'employés qualifiés, la polyvalence de la formation permet d'évoluer sur différents postes de travail.

Il permet également la poursuite d'études dans ce domaine dans le but d'acquérir de nouvelles compétences.

Poursuite d' études possible apr s ce BEP :

- . Bac pro
- . 1 ère d'adaptation pour reprendre un cursus
- . Mention complémentaire (MC),
- . Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)
- . Brevet professionnel (BP)
- . Brevet de technicien agricole (BTA)
- . Brevet technique des métiers (BTM)
- . Autre formation niveau IV

Exemples de métiers: Agent d'
entretien d'espaces verts

Jardinier d'
espaces verts

Ouvrier Paysagiste ...